

TRIATHLON BORDEAUX MÉTROPOLE 2022

RÈGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

Le triathlon de Bordeaux Métropole 2022 est organisé par la section Triathlon de l'Association Omnisport des Girondins de Bordeaux.

Les épreuves sont organisées dans le respect de la réglementation sportive et des règles techniques et de sécurité régies par la Fédération Française de Triathlon. Ces règles sont consultables sur : [hps://www.fftri.com](https://www.fftri.com)

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors des épreuves. Le stationnement des véhicules sur les routes fermées à la circulation n'est pas autorisé par l'organisateur. Un parking est mis à disposition à 800m, à l'entrée M du parking du Parc des Expositions.

Article 2 : DESCRIPTION DU TRIATHLON

Les épreuves consistent à réaliser, en individuel ou en équipe relais, les épreuves de sports enchaînés suivant les formats suivants :

XS, Jeunes 6/9 ans et Jeunes 10/13 ans, 1/2 finale D3, S et M :
natation, vélo, course à pied

Les équipes en relais sont admises sur cette édition pour les distances S et M .

Les aides extérieures sont interdites pendant les épreuves. Le chronomètre ne sera pas arrêté dans les phases de transition.

Article 3 : INSCRIPTION et RETRAIT DOSSARDS

Tout concurrent doit disposer d'une licence et/ou d'un pass Compétition (cf la réglementation sportive 2022 sur www.fftri.com)

TYPE DE LICENCE	ACCÈS (FONCTION DE LA CATÉGORIE D'ÂGE)	CERTIFICAT MÉDICAL	PASS COMPÉTITION
Fédération Française de Triathlon licence «compétitions»	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Obligatoire ⁽²⁾	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie vélo	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire ⁽¹⁾	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire ⁽¹⁾
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Obligatoire ⁽²⁾	Pas nécessaire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	Obligatoire ⁽²⁾	Pas nécessaire
Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union (2) (3)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire ⁽²⁾
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition	Obligatoire ⁽²⁾	Obligatoire

Les concurrents sans licence sportive devront présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de sport en compétition, de moins de 1 an au moment de l'épreuve.

Pour un athlète étranger, le Pass ITU n'existe plus ; il devra présenter un Pass Compétition, et sa gratuité est à vérifier suivant les accords passés entre les fédérations au moment de l'inscription.

Le remboursement d'un dossard est possible jusqu'à 15 jours avant le départ de la première course (soit jusqu'au vendredi 17 juin) et uniquement pour les personnes ayant pris l'assurance annulation.

Échange de dossard possible (sous conditions, nous contacter).

Tout concurrent doit pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard (carte d'identité ou licence avec photo).

Article 4 : ACCÈS ET MATÉRIEL

4-1 : AIRE DE TRANSITION

Les concurrents se présentent au Corps Arbitral à pied, avec leur matériel conforme, le repérage par numéro effectué, le casque homologué (norme CE) sur la tête avec la jugulaire fermée, et le dossard avec un minimum de 3 points d'attache.

Les vélos seront vérifiés par les concurrents, en pleine connaissance des règlements par course (abri aspiration ou non) avant de se présenter à l'entrée de l'aire de transition. Pour les distances S et M, les prolongateurs des vélos ne devront pas dépasser l'avant des cocottes de freins.

Le matériel entrant dans l'aire de transition est limité au strict minimum et spécifique aux disciplines ; aucune marque ou objet personnalisé permettant un repérage de son emplacement n'est autorisé.

La simple service est autorisée placée au sol ; aucun objet autre que le casque, ne sera posé sur le cintre du vélo pour permettre un repérage facile.

Une consigne est située dans l'aire de transition. L'athlète pourra entrer dans l'aire de transition avec un sac, mais il ne devra laisser que le matériel strictement nécessaire à la compétition, à son emplacement, sans empiéter sur l'allée, ni sur l'espace du concurrent voisin. L'organisateur se réserve le droit de procéder à l'évacuation de tout matériel inutile ou mal placé.

4-2 : NATATION

Le port du bonnet fourni par l'organisateur est obligatoire s'il est numéroté.

Les départs se font en ligne, ***ou en « rolling start », départ toutes les 5s, suivant les consignes COVID à la date de la compé on.***

Le port de la combinaison néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° et interdite au-delà de 24,5°

4-3 : VELO

Les vélos devront être adaptés suivant les courses (abri aspiration ou non) ; les roues à rayons auront 16 rayons au minimum.

Les roues lenticulaires sont interdites sur les épreuves avecabri aspiration.

Chaque roue sera équipée d'un système de freinage.

Les prolongateurs sont interdits sur les épreuves jeunes (modification réglementation 2019), et devront être adaptés en longueur pour les différents formats. Un prolongateur ne devra pas dépasser la ligne avant des freins pour les épreuves avecabri aspiration.

Les systèmes de caméra embarquée sont autorisés si celles-ci sont correctement fixées et seulement sur la potence du vélo (interdites sur le casque) . Elles ne devront pas faire saillie, ni dépasser la ligne avant des freins.

4-4 : COURSE A PIED

Le port du dossard est à l'avant.

Tout jet de déchets hors zone de propreté est sanctionné par un carton rouge.

L'aide extérieure est interdite, et également sanctionnée par un carton rouge.

Article 5 : LES COURSES

5-1 DISTANCE XS

La distance de nataon est de 400m en une seule boucle. Le parcours est balisé par des canoës.

Le parcours vélo se fait sur deux boucles de 4,600km.

L'abri aspiration n'est pas autorisée sur cette épreuve. Une distance de 7m est à respecter entre 2 vélos. La sanction d'un carton bleu entraîne un arrêt à la zone de pénalité pour une durée de 1 mn.

Depuis 2020, cette zone de pénalité est obligatoirement placée avant la fin du vélo, avant le dépôt des affaires à son emplacement.

La course à pied correspond à une boucle de 2500m. Un seul ravitaillement complet sera positionné après la ligne d'arrivée.

5-2 DISTANCE JEUNES 1

La distance de nataon est de 100m en une seule boucle. Le parcours est balisé par des canoës.

Le parcours vélo est de 2 tours de 1000m ; le deuxième tour se fait au niveau giratoire 1. Une moto ouvreuse sera devant les premiers de la course sur la totalité du parcours.

La course à pied est un aller-retour sur le parcours des autres courses, la distance est de 570m. **5-3**

DISTANCE JEUNES 2

La distance de nataon est de 200m en une seule boucle.

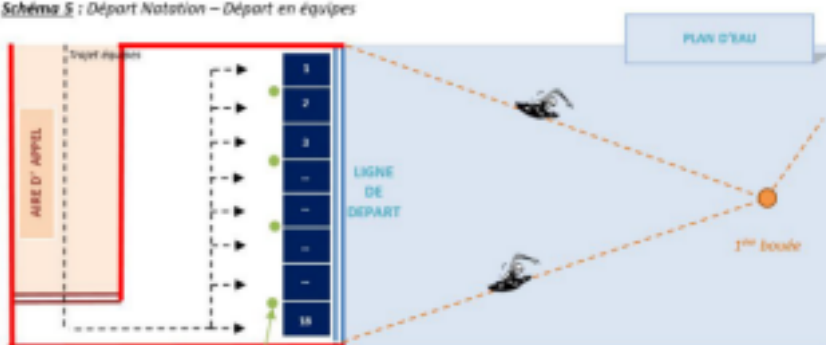
Le parcours vélo est de 4 tours de 1000m ; le deuxième tour se fait au niveau giratoire 1. Une moto ouvreuse sera devant les premiers de la course sur la totalité du parcours.

La course à pied est un aller-retour sur le parcours des autres courses, la distance est de 1520m.

5-4 Demi finale Division 3

La distance de nataon est de 750m sur une boucle, en laissant les bouées à gauche.

Schéma 5 : Départ Notation – Départ en équipes



Le parcours vélo consiste à réaliser deux tours du circuit de 10,250km; le deuxième tour se fait au niveau

giratoire 1.

L'abri aspiration est autorisée sur cette distance.

La course à pied est à réaliser en deux boucles du circuit de 2,500km ; un ravitaillement est placé dans le village au départ du 2ème tour (eau) et un ravitaillement final complet sera situé après la ligne d'arrivée.

5-5 DISTANCE S individuel

La distance de nataon est de 750m sur une boucle, en laissant les bouées à gauche.

Pour la natation, **un temps limite de 35mn depuis le départ des féminines.** Tout concurrent sortant de l'eau après ce délai se verra appliqué un carton rouge « hors course ».

Le parcours vélo consiste à réaliser deux tours du circuit de 10,250km. Le deuxième tour se fait au niveau giratoire 1.

L'abri aspiration est autorisée sur cette distance. Les vélos devront respecter la réglementation liée à cette autorisation.

Un temps limite de 1h et 20mn depuis le départ des féminines. Tout concurrent sortant de l'aire de transition après ce délai se verra appliquer un carton rouge « hors course ».

La course à pied est à réaliser en deux boucles du circuit de 2,500km ; un ravitaillement est placé dans le village au départ du 2^e tour (eau) et un ravitaillement final complet sera situé après la ligne d'arrivée. Suivant la météo, un ravitaillement intermédiaire (eau seulement) pourra être placé au point le plus éloigné du parcours.

Il n'existe pas de ravitaillement sur le parcours vélo.

5-6 DISTANCE M individuel

Le parcours nataon consiste à réaliser deux boucles de 750m distinctes l'une de l'autre, avec une sortie à l'australienne, et un saut depuis un ponton pour la 2ème boucle.

Un temps limite de 50mn depuis le départ des féminines. Tout concurrent sortant de l'eau après ce délai se verra appliqué un carton rouge « hors course ».

Le parcours vélo est constitué de 4 boucles de 10km. Les 2ème, 3ème et 4ème tours se font au niveau du giratoire 1.

L'abri aspiration est autorisée sur cette distance. Les vélos devront respecter la réglementation liée à cette autorisation.

Un temps limite de 2h et 20mn depuis le départ des féminines. Tout concurrent sortant de l'aire de transition après ce délai se verra appliqué un carton rouge « hors course ».

La course à pied est composée de 4 tours du circuit de 2,500km. Outre les ravitaillements situés au niveau du village, un ravitaillement en eau sera placé au point le plus éloigné, à côté du Centre de Voile.